

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU GRAND ALBIGEOIS

SEANCE DU 22 MARS A 18 H 30

N°07/2017 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

Date de convocation : 15/03/2017
Nombre de délégués présents : 21
Titulaires : 17
Suppléants : 4
Votants : 21

L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-deux mars, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à l'hôtel d'entreprises Albi-Innoprod, 8 avenue Pierre Gilles de Gennes à Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie Rosé, Présidente.

Présidait la séance : Madame Anne-Marie ROSÉ

Secrétaire de séance : Madame Muriel ROQUES ETIENNE

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Mesdames, Michèle BARRAU-SARTRES, Sarah LAURENS, Muriel ROQUES-ETIENNE, Anne-Marie ROSÉ, Messieurs, Jean-Guy AUGÉ, Damien CHAMAYOU, Jean-Pierre LEFLOCH, Éric PUJOL, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE, Claude OLIVIER, Claude ROQUES, Louis BARRET, Guy BORIES, Alain FABRE, Emile GOZE, Alain GRIMAL.

Suppléants votants : Madame, Chantal CAPELLE, Messieurs, Jean-Louis FABRE, Claude JULIEN, Thierry MALLÉ.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames, Sandrine SANDRAL, Floriane BAUGUIL-THOMAS, Isabelle CALMET, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Emmanuelle PIERRY, Marie-Claude VABRE, Najat DELPEYRAT, Nadège MOGUEN, Claudine MONTELS, Laurence PUJOL, Emilie RAYNAL, Messieurs, Gérard PUECH, Jean-Louis PUECH, Patrick RAMOND, Alain SÉVERAC, Claude BOUSQUET, Serge CAPGRAS, Jean-Luc ESPITALIER, Joël MARQUES, Thierry VIEULES, Jean-Claude MADAULE, Robert ROUMEGOUX, Henri VIAULES, Régis AMIEL, Hervé BOULADE, Sylvian CALS, Pierre CALVIGNAC, Jean-Paul CHAMAYOU, Christian CROS, Bernard TROUILHET, Jean-Michel BOUAT, Gérard POUJADE, Jean-Pierre SOULA, Michel TREBOSC, Patrick BETEILLE, Philippe DE BEAULIEU, Thierry DUFOUR, Bernard GRIALOU, Éric GUILLAUMIN, Bruno LAILHEUGUE, Dominique SANCHEZ, Pierre-Marie SENES.

N°07/2017 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

Madame Anne-Marie Rosé, Rapporteur,

Le budget primitif 2017 (présentation synthétique dans le tableau en annexe de la délibération) s'équilibre en dépenses et en recettes à **208 887,11 € dont :**

Fonctionnement = 108 800,00 €

Investissement = 100 087,11 €

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondront à l'excédent de fonctionnement de l'année 2016 (2 000,24 €) aux participations des Communautés (103 225,76 €) et à la reprise des subventions (3 574,00€).

Les contributions des Communautés seront appelées sur la base de la répartition suivante :

- la Communauté de Communes des **Monts d'Alban du Villefrancois**, à hauteur de 6,3% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **6 503,22 €**
- la Communauté de Communes du **Centre Tarn**, à hauteur de 10,85% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **11 251,61 €**.
- la Communauté d'agglomération de **l'Albigeois**, à hauteur de 82,85% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **85 470,93€**.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à **108 800,00 €** et correspondront :

- à la mise à disposition des moyens humains et matériels de la communauté d'agglomération d'Albigeois vers le syndicat mixte afin d'assurer le fonctionnement du syndicat, l'exercice de la compétence SCoT et la mise en œuvre du SCoT (frais de personnel et de siège), pour une année,
- aux frais liés au fonctionnement du syndicat et charges à caractère général (frais d'impression, de communication, de réception, de mission et autres fournitures administratives,...)
- à la dotation aux amortissements des études du SCoT,

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement qui s'élèveront à **100 087,11€** correspondront à la reprise des subventions (3 574,00€), aux frais d'études (7 513,11€), aux frais en lien avec les documents d'urbanisme (20 000 + 2 000€) et aux restes à réaliser de 2016 (67 000€).

Cette section est financée par :

- les amortissements soit 25 100,00 € conformément à l'article R 2321-3 du Code général des collectivités territoriales qui dit que les documents d'urbanisme mentionnés à l'article L121-7 du code de l'urbanisme (SCoT et PLU) sont amortis sur une durée de 10 ans.
- la reprise du résultat antérieur à hauteur de 74 987,11€

N°07/2017 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

Le Comité Syndical,

Ayant entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité :

↳ **ADOpte** le budget primitif 2017 en dépenses et en recettes à **208 887,11 € dont :**

Fonctionnement = 108 800,00 €

Investissement = 100 087,11 €

↳ **ARRETE** les participations financières des collectivités membres comme suit :

- la Communauté de Communes des **Monts d'Alban du Villefrancois**, à hauteur de 6,3% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **6 503,22€**
- la Communauté de Communes du **Centre Tarn**, à hauteur de 10.85% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **11 251,61 €**.
- la Communauté d'agglomération de **l'Albigeois**, à hauteur de 82,85% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **85 470,93 €**.

RESULTAT DU VOTE :

Suffrages exprimés : 21

Pouvoir(s) :

Majorité absolue : 17

Votes favorables : 21

Votes défavorables :

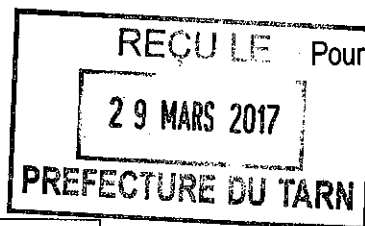
Nuls :

Abstentions :

Fait et délibéré

Le 22 mars 2017

Le 29 mars 2017
Pour extrait certifié conforme



Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :

LA PRÉSIDENTE,

ANNE-MARIE ROSE

